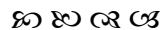


Présents : ABBEY Jean Marie, BENOIT Pierre, BOSSET Régis, CHENE Patrick, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, GAILLARD Colette, GUTIERREZ Raul, JACUZZI Vincent, JOSSERAND Alain, LEAO Lydia, MALIN Joël, NAEGELLEN Philippe, PITARD Patrick TOUZANI Hamid.

Assistent : CICCHILLITTI Fabien (CTD PPF), TEPPE Esther (Responsable administrative).

Excusés : AMPRINO Jean Jacques, BERNARD Alain, JARJAVAL Romain, MAIRE Jacques, BRESSOUX Jean Marie (CTD DAP).



Joël MALIN ouvre la séance à 18 heures et adresse :

- au nom du Comité de Direction, toutes ses condoléances à Patrick CHENE suite au décès de son frère.
- ses félicitations à 2 joueuses (ex licenciées dans l'Ain) championnes du monde avec l'équipe de France féminine militaire qui a décroché son deuxième titre mondial, après celui de 2016, en venant à bout du Cameroun en finale (2-1)
- * Audrey DUPUPET : licenciée à Orléans / ex Dombes Bresse
- * Julie MARICHAUD : licenciée à Nice / ex FBBP 01

[Approbation du compte rendu du comité de direction du 29 Août 2022](#)

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[Organisation de l'AG du 29 Octobre 2022 à Attignat](#)

Invitations

Seront invités : la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football, Walter MARTIN (Maire d'Attignat), Franck RIGON (président CDOS).

Vœux

PLASTICS VALLEE

Dans le cadre de l'évolution et de la promotion du football féminin dans le département et en tenant compte de leur disponibilité

Afin d'enlever toute ambiguïté, nous souhaiterions que la commission du statut de l'arbitrage du district de l'Ain s'aligne sur le statut fédéral et celui de la LAURA concernant le nombre de matches minimum à diriger par une arbitre féminine sur une saison.

l'article 34 du statut fédéral et de la LAURA précise : le quota de matches obligatoires pour les arbitres féminines est de 15

l'article 34 des règlements généraux et du règlement intérieur du District de l'Ain ne le précise pas, ce qui laisse supposer qu'elles doivent au minimum en diriger 18, ce qui pose problème lors du décompte du nombre de matches arbitrés au 31.08.

exemple : au 31.08 : 17 matches arbitrés je ne couvre pas le club pour le District, pour la Fédé ou la LAURA je couvre le club.

Avis du Comité de Direction : vœu non pris en compte car ceci est une demande d'information.

La Commission du Statut de l'Arbitrage applique l'article 34.

autre point : Que toutes les pages des règlements généraux et du règlement intérieur soient numérotées : gain de temps (plus d'une centaine de pages).

Par exemple si nous voulons transmettre une information sur l'article 34 du statut de l'arbitrage nous pourrions très rapidement le faire savoir que cet article se trouve page 103 titre 6 des règlements divers plus tôt que de faire défiler toutes les pages.

Des articles 34 se trouvent dans tous les titres des RG

indiquer en début des RG à titre d'information tous les titres et leurs 1er N° de page.

exemple : titre 1 Organisation générale et règlement intérieur : page 2

titre 2 les licences : page 9 et ainsi de suite

Avis du Comité de Direction : vœu non pris en compte car ceci est une demande d'information.

DOMBES US

- pourquoi ne pas appliquer la péréquation pour les déplacements déplacement pour les équipes de foot à 11 (masculines et féminines) ?

Avis du Comité de Direction : avis favorable à l'unanimité

- la FFF avait transmis un mail en fin de saison dernière sur une carte essence en lien avec chaque club. Nous n'avons jamais eu plus d'informations à ce sujet sauf si nous ne répondons pas aux critères (du fait du groupement CDF mais les joueurs sont enregistrés dans chaque club membres du groupement).

Avis du Comité de Direction : vœu non pris en compte car ceci est une demande d'information.

Les clubs ont reçu une information par mail de la FFF ce matin même.

- l'adaptation au changement climatique est une donnée qu'il faut intégrer dans notre pratique. Des réflexions sont menées pour intégrer des objectifs de sobriété énergétique à l'échelle des clubs professionnels mais es ce que la FFF a un projet pour l'adaptabilité de nos structures et de notre pratique à court et long terme?

Avis du Comité de Direction : le District de l'Ain n'est pas qualifié pour répondre.

Les réponses aux questions seront données au cours de l'assemblée générale.

Modifications des textes

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Article 20 – Validité des règlements généraux du District</p> <p>20.2.3 - En matière de règlements, un vœu contraire à un vœu qui a été discuté et adopté par l'Assemblée Générale du District, ne peut pas être examiné avant l'Assemblée Générale qui se tiendra 3 (trois) saisons après celle s'étant prononcée (sauf circonstances exceptionnelles à apprécier par le Comité de Direction du District ou amendements mineurs au texte initial adopté).</p>	<p>Article 20 – Validité des règlements généraux du District</p> <p>20.2.3 - En matière de règlements, un vœu d'un club contraire à un vœu qui a été discuté et adopté soumis au vote de par l'Assemblée Générale du District, ne peut pas être examiné avant l'Assemblée Générale qui se tiendra 3 (trois) saisons après celle s'étant prononcée (sauf circonstances exceptionnelles à apprécier par le Comité de Direction du District ou amendements mineurs au texte initial adopté).</p>

Avis du Comité de Direction : avis favorable à l'unanimité

COMMISSION PREVENTION

La commission Prévention souhaite instaurer une amende de 100€ aux clubs qui ne retourneront pas leurs fiches du challenge de la sportivité.

Avis du Comité de Direction : avis favorable à la majorité (Pour : 12 – contre : 2 – abstention : 1)

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
CHALLENGE DE LA SPORTIVITE Article 2 - pénalisation Le club ne donnant pas suite au questionnaire ne sera pas classé au challenge de la sportivité. Son classement au challenge du fair play ne sera pas modifié mais il se verra privé de la dotation afférente.	CHALLENGE DE LA SPORTIVITE Article 2 - pénalisation Le club ne donnant pas suite au questionnaire ne sera pas classé au challenge de la sportivité et sera amendé selon les tarifs en vigueur. Son classement au challenge du fair play ne sera pas modifié mais il se verra privé de la dotation afférente.

COMMISSION PREVENTION

La commission Prévention souhaite instaurer une amende de 100 € aux clubs qui seront absents à la convocation de réunion de début de saison des clubs seniors.

Avis du Comité de Direction : avis favorable à la majorité (Pour : 14 – contre : 1)

Présentation du bilan 2021/2022

Les membres du comité de direction approuvent le bilan financier 2021/2022.

Partenariat

Création d'une Commission Sponsoring.

Les partenaires seront relancés par mail puis téléphoniquement.

Chaque membre du Comité de Direction sera chargé de contacter un partenaire.

Soirée des récompenses du Jeudi 10 Novembre 2022 à Attignat

Les dotations sont en cours de traitement.

Pierre BENOIT et Lydia LEAO seront chargés de la présentation de la soirée.

Tous les membres du Comité de Direction sont conviés.

Les dotations non remises suite aux absences non excusées des récipiendaires resteront la propriété du District.

Soirée des Champions du CDOS le vendredi 14 Octobre 2022 à Miribel

Accompagneront Jean François JANNET : Patrick CHENE, Pierre BENOIT et Jacques CONTET.

Dotations des Challenges de la Sportivité et du Fair Play 2022/2023

Challenge de la Sportivité

Voir en fin de compte rendu le détail des dotations pour la saison 22/23.

Challenge du fair-play

Voir en fin de compte rendu le détail des dotations pour la saison 22/23.

Le Comité de Direction décide que les dotations pour toutes les catégories seront remises si au moins 80 % des matchs sont arbitrés par un arbitre officiel désigné par le District.

Intégration de bénévoles

Toute personne souhaitant s'intégrer au District en qualité de membre bénévole non élu doit obligatoirement adresser sa demande écrite à l'intention du président du District au 26, rue du Loup - 01440 Viriat. La demande est soumise pour examen et validation au Comité de Direction lors de la réunion qui suit immédiatement sa réception. Le (la) candidat(e) souhaitant s'intégrer à une commission à l'exception des commissions de l'amicale des anciens, médicale et de la surveillance des opérations électorales doit satisfaire à une période probatoire de 6 mois. Un tuteur avec lequel il (elle) fonctionnera en binôme, est adjoint au (à la) candidat(e). En fin de période probatoire, le Comité de Direction se prononce, sur avis du tuteur, sur sa titularisation.

Toute personne atteignant l'âge de 70 ans durant la saison en cours ne peut prétendre entrer dans la commission des délégués et médiateurs du District de l'Ain, si elle n'a jamais exercé cette fonction antérieurement au minimum la saison précédente. Cette mesure s'applique également aux membres élus du comité de direction.

Les membres du comité de Direction valident l'intégration de :

- deux nouveaux membres pour la Commission des Arbitres : Grégory BESSET et Thierry JANODY.

Tuteur : Romain JARJAVAL.

- trois nouveaux membres pour la Commission des Délégués : Océane STALPAERT (CS Béon), Renaud BRET (AS St Etienne sur Chalaronne) et Céline LEROY.

Tuteur : Patrick PITARD.

Concernant la candidature de M. *****, celle-ci est mise en attente pour dossier disciplinaire en cours à la Ligue.

- un membre pour la Commission Prévention : LEROY Céline.

Tuteur : Alain BERNARD.

Point sur les licences

A ce jour, le District de l'Ain enregistre 15 637 licences.

Point sur le recrutement d'un éducateur sportif

Joël MALIN a reçu quelques appels téléphoniques.

Réorganisation de l'équipe technique.

Infos ligue

Joël MALIN fait un point sur les dernières réunions.

Avec Jean Marie ABBEY, ils ont assisté à une réunion concernant les Contrats d'Objectifs.

Tour des Commissions

Commission Féminine (V. JACUZZI)

Arrêt de Sébastien PERBET.

Suite à la victoire de la sélection de l'Ain au Tournoi du Conseil du Léman qui a eu lieu le 26 juin dernier, le trophée et le plateau sont à faire graver.

Devant le peu d'engagement en U15F, la Commission a décidé d'organiser des rencontres triangulaires. La Commission Féminines en lien avec la commission technique propose un premier plateau féminin à destination de vos équipes U9F-U11F-U13F-U15F le Samedi 15 Octobre prochain à Montrevel en Bresse.

Le District de l'Ain participera aux frais.

Challenge National Féminin Futsal

Dans le but de développer la pratique du futsal, la Fédération Française de Football (FFF) et la Ligue du Football Amateur (LFA) ont lancé l'organisation pour la saison 2022/2023 du Challenge National Féminin Futsal.

L'engagement des équipes est gratuit et prolongé jusqu'au 15 octobre 2022.

Pour participer à l'épreuve, les joueuses licenciées Futsal ou Libre doivent être régulièrement qualifiées pour leur club à la date de la rencontre. Les joueuses doivent être licenciées Seniors F, U20F et U19F avant le 1er février 2023.

Commission Sportive (J. CONTET)

Reprogrammation de quelques rencontres U18 suite aux 3^{ème} et 4^{ème} tour de la Coupe Gambardella. Concernant les demandes de report de rencontres, beaucoup de clubs, surtout pour les filles, n'utilisent pas soit le formulaire soit Footclubs (demande de modification). Des rappels sont faits automatiquement.

Commission Foot Réduit (P. CHENE)

Il demande à ce que lui soit communiqué les informations concernant le foot réduit car il a appris qu'une équipe U13F joue dans le Rhône avec l'accord de Joël MALIN.

Ce club a 2 équipes U13F : 1 dans le Rhône qui joue contre des filles et 1 dans l'Ain qui joue contre des garçons.

Commission des Règlements (M. DELIANCE)

9 dossiers ouverts à ce jour contre 35 à la même période en 2021/2022.

BETTANT : reprise d'activité en seniors afin d'engager une équipe vétérans.

ENTENTES

Seniors

- Colomieu et Peyrieu (seniors D5)

Club responsable : Colomieu

- Replonges et Manziat (seniors D5)

Club responsable : Replonges

U19

- Culoz Grand Colombier et Chautagne

Club responsable : Culoz Grand Colombier.

U18

- Cormoz St Nizier et Cuiseaux Champagnat

Club responsable : Cormoz St Nizier.

- O. Sud Revermont 01 et Plaine Revermont Foot

Club responsable : O. Sud Revermont 01

U15

- Châtillon la Palud et Priay

Club responsable : Châtillon la Palud

- Marboz et Cormoz St Nizier

Club responsable : Marboz

- Izernore Nurieux et Montréal la Cluse (équipe 3)

Club responsable : Izernore Nurieux.

U13

- Châtillon la Palud et Leyment
Club responsable : Châtillon la Palud

U7 F

- Foot Trois Rivières et Belleville
Club responsable : Foot Trois Rivières

U9 F

- Foot Trois Rivières et Belleville
Club responsable : Foot Trois Rivières

U11 F

- Foot Trois Rivières et Belleville
Club responsable : Foot Trois Rivières

INACTIVITES

- * US ST CYR : catégories U19-U18, U17-U16, U15-U14, U13-U12 à compter du 1/08/2022
- * RIVES DE L'AIN : catégories U19-U18 à compter du 5/09/2022.
- * O. BUYATIN : catégories U19-U18, U17-U16 à compter du 24/08/2022.
- * REPLONGES : catégories U19-U18, U17-U16, U15-U14 à compter du 4/09/2022.
- * BOURG ASCLAE : inactivité totale du club au 1/09/2022.

FAFA (A. JOSSERAND)

7 dossiers à ce jour dont 2 à saisir et 2 en attente de document.

Commission Communication (P. BENOIT)

Petit Filet de Septembre est disponible sur le site internet du District.

Commission Manifestations (P. NAEGELLEN)

Les dotations pour la soirée des récompenses sont en cours de commande.

Les banderoles des coupes seront refaites.

Achat de chasubles ou de tee-shirt « ORGANISATEUR » seront achetés et prêtés aux bénévoles lors des différentes manifestations.

Commission Mixité (L. LEO)

Le District de l'Ain participera au nouveau dispositif fédéral « TOUTES FOOT ».

Celui-ci visant à développer la pratique féminine, de renforcer la place des femmes dans le football et de dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions.

Date : Samedi matin 5 novembre 2022 (à confirmer)

Contenu :

- Présentation des participantes
- Présentation district
- Temps d'échange sur leurs besoins et le soutien que le district peut apporter (notamment en matière de formation)
- Temps de convivialité

Lieu : à déterminer

Animation arbitre au futsal St Denis (ATTIRER ET FIDELISER)

Proposer à la Commission Féminine et à la Commission des Arbitres une collaboration avec animation arbitrage lors du tournoi futsal féminin du district de Janvier 2023.

Commission Statut de l'Arbitrage (R. GUTIERREZ)

La liste des clubs en infraction au mois de Septembre 2022 a été diffusée dans le PV n° 11 du 29 septembre 2022.

15 clubs en infraction du fait notamment de la validation des dossiers médicaux en attente.

Ce tableau sera réactualisé lors de la prochaine réunion.

Commission des Arbitres (H. TOUZANI)

Reprise des échanges avec les Districts du Jura et de Saône et Loire d'ici la trêve soit 3 matchs avec chacun.

Quelques points de règlements différents mais les arbitres seront informés.

Commission de Discipline (C. GAILLARD)

1 audition de prévue le 4 octobre et 1 convocation en commission d'appel le 5 octobre 2022.

Participation à la plénière de discipline : réunion intéressante.

Commission des Délégués (P. PITARD)

Les 3 nouveaux sont invités à la plénière qui est prévue ce jeudi 6 octobre 2022.

Remerciements aux 3 membres du Comité de Direction qui ont fait une délégation.

Foot à l'école (J. MALIN)

Réunion au collège Daubié de Bourg en Bresse concernant la section sportive qui présente un défaut d'encadrant.

Au démarrage, et ce durant 2 ans, Thibault VALLET (éducateur sportif du District) a encadré cette section puis par le club d'O. Sud Revermont.

Pour que cette section sportive soit agréée, il faut qu'elle soit sous la responsabilité d'un éducateur ayant le B.M.F. ou avec la présence d'un professeur de sport.

A ce jour, l'encadrant n'a pas le diplôme requis.

Les enfants de la commune d'Attignat sont affectés au Collège Daubié et le club de l'AS Attignat possède une section féminine.

De ce fait, l'AS Attignat est intéressée par le projet et doit rendre réponse au plus tôt. Si le club refuse, la section sera fermée.

A noter que 19 élèves de 6^{ème} et 5^{ème} sont inscrites à la section sportive.

Joël MALIN clôture la réunion à 21 H 45.

Fabien CICCHILLITTI invite les membres du comité de direction à prendre le verre de l'amitié pour son départ.

**CHALLENGE DE LA SPORTIVITE
SAISON 2022/2023**

Récompenses

- Seniors D1

1er : 250 euros en bons d'achat
2ème : 200 euros en bons d'achat
3ème : 150 euros en bons d'achat

- Seniors D2 (pour chaque poule)

1er : 250 euros en bons d'achat
2ème : 200 euros en bons d'achat
3ème : 150 euros en bons d'achat

- Seniors D3 (pour chaque poule)

1er : 250 euros en bons d'achat
2ème : 200 euros en bons d'achat
3ème : 150 euros en bons d'achat

- Seniors D4 (pour chaque poule)

1er : 250 euros en bons d'achat
2ème : 200 euros en bons d'achat
3ème : 150 euros en bons d'achat

- Seniors D5 (pour chaque poule du 1^{er} niveau)

1er : 1 jeu de maillots
2^{ème} : 100 € en bons d'achat

- Seniors D5 (pour chaque poule du 2^{ème} niveau)

1er : 3 ballons
2^{ème} : 2 ballons

- Seniors Féminines (2^{ème} phase – 1^{er} niveau)

1^{er} : 200 € en bons d'achat
2^{ème} : 150 € en bons d'achat

- U18 D1 – 3^{ème} phase

1^{er} : 150 € en bons d'achat
2^{ème} : 100 € en bons d'achat

- U15 D1 – 3^{ème} phase

1^{er} : 150 € en bons d'achat
2^{ème} : 100 € en bons d'achat

CHALLENGE DU FAIR PLAY
Saison 2022/2023

Récompenses

D1

1er : 1 jeu de maillots - 1 trophée
2ème : 6 ballons
3ème : 4 ballons

D2

1er : 1 jeu de maillots - 1 trophée
2ème : 6 ballons
3ème : 4 ballons
4ème : 3 ballons
5ème : 3 ballons
6ème : 2 ballons

D3

1er : 1 jeu de maillots - 1 trophée
2ème : 6 ballons
3ème : 5 ballons
4ème : 5 ballons
5ème : 5 ballons
6ème : 4 ballons
7ème : 4 ballons
8ème : 4 ballons
9ème : 3 ballons

D4

1er :	1 jeu de maillots - 1 trophée	7ème :	4 ballons
2ème :	6 ballons	8ème :	4 ballons
3ème :	5 ballons	9ème :	3 ballons
4ème :	5 ballons	10ème :	3 ballons
5ème :	5 ballons	11ème :	3 ballons
6ème :	4 ballons	12ème :	2 ballons

Seniors Féminines (2ème phase – 1^{er} niveau)

1er : 1 jeu de maillots - 1 trophée
2ème : 4 ballons

U18 D1 – 3^{ème} phase

1er : 1 jeu de maillots – 1 trophée
2ème : 4 ballons

U15 D1 – 3^{ème} phase

1er : 1 jeu de maillots – 1 trophée
2ème : 4 ballons